



RÉGIE DU
SDDEA

AVIS DE FIN DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

COPE de Fontvannes

Commune concernée : Fontvannes

Le 12 juin 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous avons informés, par avis distribué dans les boîtes aux lettres en avril 2024 et par affichage en mairie, qu'une restriction des usages de l'eau du robinet avait été demandée par les services de l'État dans la commune de Fontvannes. En effet, les teneurs en nitrates constatées dans l'eau distribuée par votre service d'eau étaient supérieures à 50 mg/L, valeur de conformité fixée par la réglementation en vigueur.

Le dernier prélèvement réalisé le 31 mai 2024 sur votre réseau de distribution, indique une teneur en nitrates de 45 mg/L. Par conséquent, compte tenu de la conformité de la qualité de l'eau distribuée,

La distribution d'eau embouteillée est suspendue.

La ressource en eau pouvant être sujette à des variations saisonnières des teneurs en nitrates, la surveillance accrue de la qualité de l'eau distribuée se poursuit et une distribution d'eau embouteillée serait de nouveau proposée si la teneur en nitrates redevenait supérieure à 50 mg/L. Vous en serez informés par un nouveau communiqué.

La Régie du SDDEA – COPE de Fontvannes se tient à votre disposition pour tout complément d'information aux numéros suivants :

- **Relations Usagers de la Régie du SDDEA** : 03 25 83 27 10
- **Mairie de Fontvannes** : 03 25 70 30 04

Le Président du COPE de Fontvannes,

P. GAUVAIN

Le Directeur Général de la Régie du SDDEA,

S. GILLIS